

Les descendants de Sulpice



Jacques Darnault x Marie Françoise Darnault

acte par lequel Jacques, fermier de Montifault, indemnise les
héritiers de son deffunt frère Etienne x Marie Guilpain
au titre de la succession : Marie x Deschâtres (foulon)
- Jean (laboureur) x Guerteau - Silvain (cordonnier) x Guiot
en date 30 juin 1722

summes de voir Cens livres a esjoindre
paries par led Jacques Davoulet arsaen
deuz par Davoulet de des foyes Es
monde qui les quites de des foyes arsaen
de toutes les fines qui les concernent Es
nom de qualites qui leur ont aussy es
qui font sans nups entre moine par led
Jacques Davoulet, Arsaen par aussy
deuz de des foyes aussy par led Jacques
Davoulet qui led Jacques Davoulet Es
par qu'elle leur aussy par led Jacques
Davoulet de tous quatre vingt deux livres
Cens sols faizans les deux tiers de celle
de Cens Cens a parant trois livres qu'on
sola de led Es a parant Davoulet Es
fines, deux comme foyes de la parant
leur aussy par led Jacques Davoulet
Arsaen Davoulet leur par led Jacques
Suivant le parant de led Jacques
Davoulet de tous les parant
de la quelle parant de parant Cens
quatre vingt deux livres Cens sols parant
de des foyes de parant Davoulet Es
de qualites aussy de des foyes parant
les Jacques Davoulet de parant, Es
de parant aussy parant de parant
de parant parant parant parant parant

